



Déclaration Liminaire CSA SPIP 45 du 30 mai 2024

Monsieur le Directeur Fonctionnel du SPIP du Loiret,

Il aurait été difficile et déplacé d'ouvrir ce CSA sans se souvenir une nouvelle fois des événements intervenus le 14 mai 2024. Notre pensée va évidemment à nos collègues décédés, à nos blessés mais aussi à leurs familles, leurs proches et leurs collègues.

Ce drame, tragique et apolitique, ne doit cependant pas cacher la réalité d'un public dont la prise en charge se complexifie à mesure d'une société sans doute plus radicale et violente dans un contexte de crise sociale.

Les personnels des SPIP, travailleurs de l'ombre, participent chaque jour de la sécurité de tous par une intervention, un professionnalisme et un investissement dont le mérite leur revient.

L'automne s'annonce pourtant morose pour la fonction publique quand la seule réponse politique est le saccage sans concession du statut des fonctionnaires.

Pour ceux qui auront loupé un épisode, ce n'est ni plus ni moins que la suppression des concours, de la progression de carrière et des catégories A, B et C qui sont visés.

L'automne s'annonce pourtant morose pour les SPIP quand les économies sont une fois de plus réalisées sur le dos de nos services.

La politique du tout carcéral est redevenue la seule réponse pénale, les chiffres des personnes détenues explosent, les budgets alloués au SPIP diminuent. Et que dire du nombre de places ouvertes au concours ou à la mobilité comme si finalement, il n'y avait pas de problème !

La CGT SPIP CVDL est-elle la seule à s'émouvoir du nombre de personnels contractuels qui peuplent désormais nos services ?

La CGT SPIP CVDL est-elle la seule à s'émouvoir qu'on expose des personnels non formés à un public difficile, voire dangereux ?

La CGT SPIP CVDL est-elle la seule à dénoncer le gant jeté à la face de la profession et aux titulaires en sous-entendant que leur formation est superflue ?

Nous demandons enfin les moyens humains que nous méritons

Nous exigeons la fin des recrutements contractuels et l'ouverture de places au concours.

Nous demandons l'ouverture de postes à la sortie de l'ENAP pour la rentrée 2024.

Les motifs d'inquiétude ne manquent donc pas !

Pour autant, en lieu et place du Code de Procédure Pénale, c'est plutôt le Candide de Voltaire qui semble devenu l'alpha et l'omega de la DI qui déroule, comme si de rien n'était, son programme déconnecté des enjeux de terrain, des risques pesant sur notre profession et de la réalité du moment :

- Déploiement du RIE ;
- Groupes de travail sur toute forme de projets ;
- Programme de prise en charge collective ;
- Référence en tout genre.

« il n'y a point d'effet sans cause, [...], dans ce meilleur des mondes possibles [...]. Il est démontré que les choses ne peuvent être autrement : car, tout étant fait pour une fin, tout est nécessairement pour la meilleure fin. [...] il fallait dire que tout est au mieux. »

Monsieur le Directeur,

Nous aurions aimé, comme nous vous l'avions demandé, avoir enfin un état des lieux précis des heures effectuées.

Nous aurions attendu des solutions concrètes pour alléger les tâches des personnels en lieu et place de simple constat.

Nous aurions préféré débattre du sens à donner à notre métier face à tous ces enjeux et incertitudes.

Une fois de plus il n'en sera rien !

A la place, nous débattons de l'usage du potentiel de travail des personnels sur leur participation à un groupe de réflexion sur les envois postaux, le litrage des chasses d'eau, ou encore l'installation d'un lombricomposteur.

Alors la CGT dénoncera encore une fois les conditions de travail au SPIP45, la normalisation des risques psychosociaux comme un fait professionnel, la passivité de l'administration à vouloir changer quoi que ce soit et le mésusage des instances de dialogue social dans des débats qui ne régleront pas les problèmes de fond.

Et comme d'habitude, M. le Directeur, vous ne formulerez aucun commentaire !

La CGT SPIP CVDL